

Adresse du bien

Quai de Chatillon
91 170 VIRY-CHATILLON

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



**DOSSIER D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :
15 décembre 2021

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
9, Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2017-DDT-SE n°699 du 22/11/2017 mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune
Quai de Chatillon – 91170 VIRY-CHATILLON

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** date 13/12/1993-20/10/2003

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** date | |

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non
prescrit **anticipé** **approuvé** date | |

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte de localisation du bien au regard des zonage PPR Inondation de la Seine et de l'Orge Aval

vendeur / bailleur

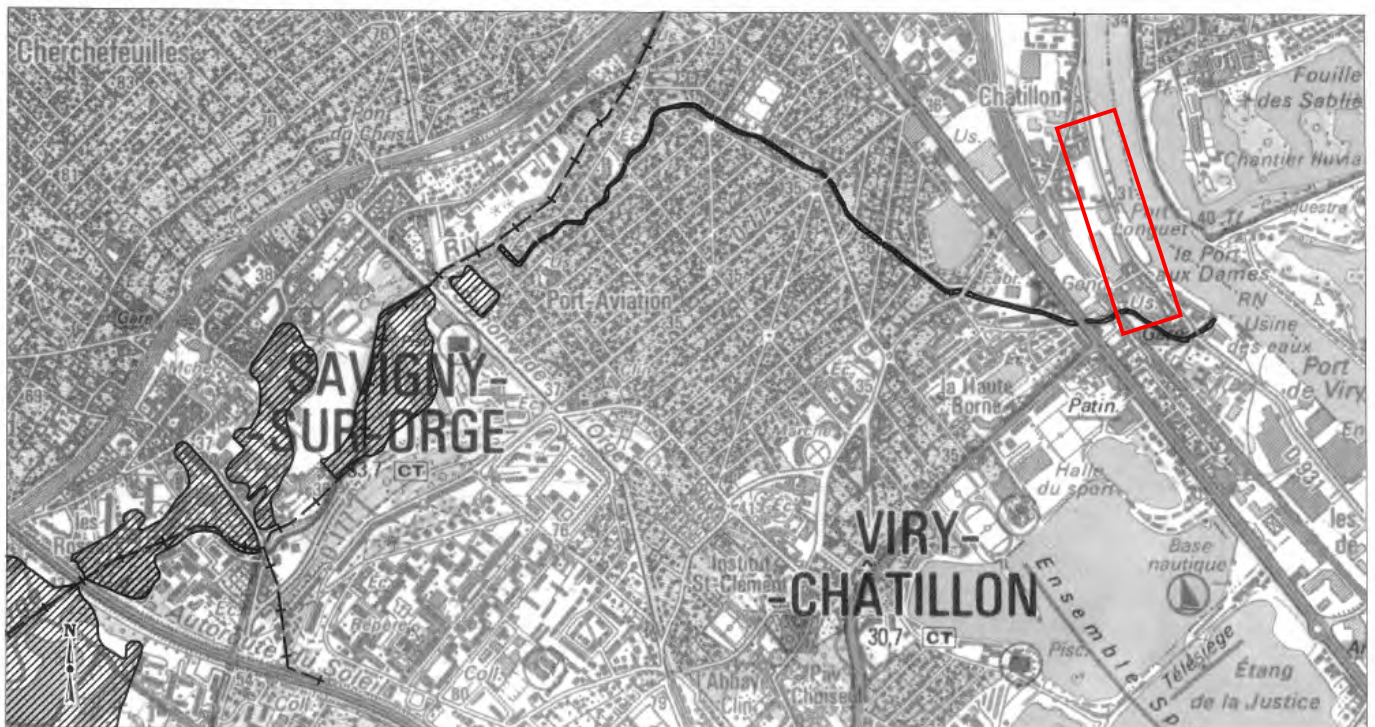
date / lieu

acquéreur / locataire

15/06/2021



Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs



LEGENDE

 Zone de risque inondation de l'Orge aval

Sources : PERI de l'Orge aval valant PPRI

Réalisation : Janvier 2006

Echelle : 1/10000

Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Commune de Viry-Chatillon



LEGENDE

 **Zone de risques inondation de la Seine**

Source : PPRi Seine approuvé le
20 octobre 2003

Réalisation : décembre 2005

Echelle : 1/15000



**PPRT de GRIGNY, RIS-ORANGIS, DRAVEIL, VIRY-CHATILLON (CIM - ANTARGAZ)
Périmètre d'étude**



Sources: BD Ortho IGH version 2003

Rédaction/Édition: Dnre INF - 04/11/2008 - MAPINFO® V 8 - SIGALEAS V 3 1.0 - SINERIS 2008



ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
91PREF19990217	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 13

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
91PREF20180044	10/06/2018	10/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
91PREF20180015	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
91PREF20170313	25/08/2017	25/08/2017	21/11/2017	15/12/2017
91PREF20160680	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
91PREF20130033	28/05/2012	28/05/2012	18/10/2012	21/10/2012
91PREF19970050	07/08/1997	07/08/1997	17/12/1997	30/12/1997
91PREF19920062	31/05/1992	31/05/1992	16/10/1992	17/10/1992
91PREF19920061	27/05/1992	28/05/1992	16/10/1992	17/10/1992
91PREF19880066	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
91PREF19830191	31/08/1983	31/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
91PREF19830190	16/08/1983	16/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
91PREF19830165	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
91PREF20170304	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
91PREF19930047	01/06/1989	31/12/1992	06/12/1993	28/12/1993

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
91PREF20200009	01/07/2018	31/12/2018	19/11/2019	30/11/2019
91PREF20050030	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
91PREF19980067	01/01/1993	31/01/1998	15/07/1998	29/07/1998

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue : 13

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF20170304	11/01/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19830165	21/06/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19830190	15/11/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19830191	15/11/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19880066	19/10/1988	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19920062	16/10/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19920061	16/10/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF19970050	17/12/1997	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20130033	18/10/2012	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20160680	08/06/2016	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20170313	21/11/2017	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20180015	14/02/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20180044	23/07/2018	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF19990217	29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF19930047	06/12/1993	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
91PREF19980067	15/07/1998	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20050030	11/01/2005	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
91PREF20200009	19/11/2019	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire